

**MAIRIE
DE
BESANÇON**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publie le : 02/02/2026

Séance du 22 janvier 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 janvier 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°23), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°4), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n°4 et jusqu'à la question n°13 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Anne BENEDETTO

Etaient absents :

M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°14), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°21)

OBJET : 15 - Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie - Soutien à l'association Nouvel Esprit et au Collectif 17 mai

Délibération n° 008190

Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie - Soutien à l'association Nouvel Esprit et au Collectif 17 mai

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	08/01/2026	Favorable unanime

Résumé :

Créé en 2007, « Nouvel Esprit » est une association qui s'inscrit dans la lutte pour l'égalité des droits à destination de la communauté Lesbienne, Gay, Bi, Trans (LGBTQIA+).

Elle propose un lieu d'accueil, d'écoute et de soutien sur rendez-vous aux personnes LGBT+, ainsi qu'à leur entourage et ce, tout en respectant le non jugement de chacun d'entre eux. Elle coordonne par ailleurs, le Collectif 17 mai, qui organise des événements autour de cette date symbolique.

I. Contexte

Dans le cadre de la journée internationale du 17 mai contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, l'association « Nouvel Esprit » et le collectif qu'elle anime réitèrent la marche militante qui a lieu chaque année depuis 2018 et qui bénéficie désormais d'une visibilité inter-régionale. L'objectif est d'occuper l'espace public pour rendre visible la communauté LGBTQIA+.

Ces dernières années, même si la société progresse en termes de droits et de représentations, les actes homophobes et transphobes marquent une hausse inquiétante tant dans l'espace public que familial.

Les principaux partenaires suivants sont associés au Collectif 17 mai :

- Aides,
- Le Cercle,
- Collectif BRIQ,
- Collectif Trans-Comté,
- Nouvel Esprit,
- La Furieuse,
- SOS Homophobie,
- Mission Lutte Contre les Discriminations de la Ville de Besançon.

Ensemble, ils aspirent à questionner, éduquer et célébrer, faisant avancer la lutte pour l'égalité des droits et la reconnaissance de la diversité.

II. Actions

Le collectif d'associations organise des événements en marge de la marche militante afin de renforcer le sentiment d'appartenance, créer une atmosphère inclusive, sensibiliser le public aux enjeux du 17 mai qui doivent encore être défendus en 2026 afin de préserver les droits, et encourager la participation active des participants et des artistes LGBTQIA+ locaux.

Actions proposées en mai 2026 pour mettre à l'honneur la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie :

- Village associatif à la promenade Chamars,
- Marche militante,
- Après-marche festif à la promenade Chamars,
- Actions culturelles et artistiques,
- Création d'une banderole pour donner de la visibilité à l'avant de la marche,
- Faire passer un message d'inclusion et de diversité qui fait écho sur notre territoire.

Tous ces événements s'adressent à toutes et à tous, sans aucune distinction d'âge, de sexe, de genre. L'objectif de ces événements est d'atteindre la plus vaste tranche de la population régionale, voire nationale.

III. Soutien financier

L'association « Nouvel Esprit » sollicite la Ville de Besançon afin d'obtenir une subvention d'un montant de 2 500 € pour financer les actions recensées précédemment.

Elle a également sollicité le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (3 000 €) et l'Etat (1 000 €).

Rappel des subventions antérieures accordées à l'association Nouvel Esprit sur ce même dispositif :

2025 = 2 500 €

2024 = 2 500 €

2023 = 2 500 €

L'association « Nouvel Esprit » sollicite également la Ville de Besançon pour une aide matérielle et logistique pour l'organisation de la journée du 17 mai :

- 20 stands-barnums 3*3m,
- 22 tables,
- 22 bancs,
- 40 barrières de chantiers, de police (« Vauban »),
- 1 scène 6*8m,
- la présence de services de police de 12h00 à 23h30,
- un service de gardiennage de 12h00 à 23h30.

Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 2 500 € en soutien à ces actions et de répondre favorablement à la demande d'aide matérielle et logistique.

En cas d'accord, la dépense totale d'un montant de 2 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédits 65.348.65748.0022184.10068.

Cette subvention sera versée en une seule fois à compter de sa notification et l'association sera tenue de présenter un bilan financier et qualitatif de son action, attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice 2026.

La subvention ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention pour l'année 2026 de 2 500 € à l'association « Nouvel Esprit » pour ses actions dans le cadre de la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie le 17 mai,
- accorde l'aide matérielle et logistique telle que demandée

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Anne BENEDETTO,
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT